

Séance ordinaire du 2 septembre 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce deuxième jour du mois de septembre deux mille quatorze à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Clément Genest, Fleur Paradis et Michel Patry.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

---

**CV-2014-07-82**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 septembre 2014, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 4.2, 5.1, 9.1 et 10.3 intitulées :

#### **« Comité exécutif**

« Abrogation de la résolution CV-2014-05-96 « Avis de motion du Règlement RV-2014-13-51 modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt » »

« **Ressources humaines**

Suspension sans solde d'un membre du personnel col bleu temporaire de la Direction de l'environnement

Réf. : RH-2014-126 »

« **Environnement**

Financement de la dépense relative aux travaux de démolition des bâtiments situés sur le terrain du 5964, rue Saint-Laurent (secteur Lévis) dans le cadre du projet de revitalisation du secteur de la Traverse

Réf. : ENV-2014-012 »

« **Infrastructures**

Attribution du contrat pour la fourniture d'une unité d'hydro-excavation (remorque vacuum) pour le Service des travaux publics de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est

Réf. : INF-EM-2014-034 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« **Conseil**

Position de la Ville à l'égard du projet de loi n° 3 : *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* de la Commission de l'Assemblée nationale »

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-07-83**

**Période de questions**

Environ 100 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

**CV-2014-07-84**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2014**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 18 août 2014.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-07-85**

**Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 18 juillet 2014**

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 juillet 2014 est déposé.

---

#### CV-2014-07-86

##### **Création de deux postes de sergent-détective au Service des enquêtes criminelles de la Direction du service de police**

Réf. : [RH-2014-129](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De créer deux postes réguliers à temps complet de sergent-détective au Service des enquêtes criminelles de la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

---

#### CV-2014-07-87

##### **Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation jonction pour elle et aide financière à cet organisme**

Réf. : [DG-2014-130](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Fleur Paradis et Michel Turner participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation jonction pour elle, le 9 octobre 2014 à Lévis (secteur Saint-Romuald), et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

D'accorder une aide financière de 1 500 \$ à cet organisme pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

#### CV-2014-07-88

##### **Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Maison de soins palliatifs du Littoral et aide financière à cet organisme**

Réf. : [DG-2014-134](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Mario Fortier, René Fortin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Maison de soins palliatifs du Littoral, les 5 et 6 novembre 2014 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

D'accorder une aide financière de 10 000 \$ à cet organisme pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2014-07-89**

##### **Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Les commandeurs de Lévis**

Réf. : [DG-2014-141](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones  
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de Les commandeurs de Lévis, le 8 novembre 2014 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2014-07-90**

##### **Modification de la résolution CV-2014-07-47 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club lions de Lévis inc. »**

Réf. : [DG-2014-146](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2014-07-47 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club lions de Lévis inc. » par l'insertion, après le nom « Pierre Lainesse », du nom « Réjean Lamontagne ».

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2014-07-91**

##### **Demande d'autorisation pour la réalisation de travaux correctifs d'un émissaire dans la rive du ruisseau Rouge (secteur Lévis)**

Réf. : [ENV-2014-040](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser Écogénie inc. à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour la réalisation de travaux correctifs sur un émissaire dans la rive du ruisseau Rouge (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2014-07-92**

**Attribution du contrat pour le pompage, la déshydratation, le transport et la disposition des boues**

Réf. : [ENV-TE-2014-019](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour le pompage, la déshydratation, le transport et la disposition des boues (appel d'offres 2014-50-60) à Les entreprises PM VAC, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 418 750 \$, avant TPS et TVQ, pour un contrat de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2014-07-93**

**Attribution du contrat pour la fourniture d'équipements de déneigement**

Réf. : [INF-EM-2014-032](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'équipements de déneigement (appel d'offres 2014-50-63) à Phil Larochelle équipement inc., au prix de 125 800 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'option « panneau à neige », conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2014-07-94**

**Attribution du contrat pour la fourniture de deux fourgons à toit surélevé**

Réf. : [INF-EM-2014-033](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture de deux fourgons à toit surélevé (projet 1 – BI-2014-01 et projet 2 – APP-2014-01), (appel d'offres 2014-50-62) à 9252-6698 Québec inc. faisant affaires sous le nom de Mercedes-Benz St-Nicolas, aux prix de 104 710 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2014-07-95**

##### **Attribution du contrat pour la fourniture et l'installation de débimètres sur l'ensemble du territoire de la ville et décret de travaux**

Réf. : [INF-GEN-2014-101](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour la fourniture et l'installation de débimètres sur l'ensemble du territoire de la ville (appel d'offres 2014-50-66) à Turcotte (1989) inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 149 840 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2014-07-96**

##### **Attribution du contrat de modification d'aqueduc au réservoir des Anciens-Combattants et décret de travaux**

Réf. : [INF-GEN-2014-102](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat de modification d'aqueduc au réservoir des Anciens-Combattants (appel d'offres 2014-50-72) à Filtrum inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 347 454 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2014-07-97**

##### **Contrats à intervenir avec le ministre des Transports du Québec concernant le déneigement d'une partie des routes 132, 173 et**

**Monseigneur-Bourget et le chemin des Îles (arrondissement de Desjardins) et les routes 116, 132 et 171 (arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest) situés sur le territoire de la ville**

Réf. : [INF-TP-2014-022](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De conclure les contrats à intervenir avec le ministre des Transports du Québec concernant le déneigement d'une partie des routes 132, 173 et route Monseigneur-Bourget et le chemin des Îles (arrondissement de Desjardins) et les routes 116, 132 et 171 (arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest) situés sur le territoire de la ville, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision INF-TP-2014-022 et d'autoriser le maire et la greffière à signer ces contrats.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2014-07-98**

**Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison d'abrasifs**

Réf. : [INF-TP-2014-023](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour la fourniture et livraison d'abrasifs (appel d'offres 2014-50-55) à Les excavations Lafontaine inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 249 136 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2014-07-99**

**Mesure administrative de destitution d'un policier par le directeur du Service de police**

Réf. : [POL-2014-016](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De prendre acte de la déclaration de culpabilité qui entraîne une destitution automatique et de mettre fin à l'emploi d'un policier de la Direction du service de police et de procéder à la fermeture administrative de son dossier.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2014-08-00****Modification au rapport de reddition de comptes sur l'an 3 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie**Réf. : [INC-2014-022](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter l'amendement au rapport de reddition de comptes sur l'an 3 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à l'égard de l'action 27 du plan de mise en œuvre qui concerne la force de frappe, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision INC-2014-022.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-08-01****Modification de la résolution CV-2014-01-30 « Proclamation de la Semaine contre la violence et l'intimidation et déclaration d'engagement de la Ville »**Réf. : [DVC-SOC-2014-016](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De modifier la résolution CV-2014-01-30 « Proclamation de la *Semaine contre la violence et l'intimidation* et déclaration d'engagement de la Ville » par le remplacement des dates « 5 au 11 octobre 2014 » par les dates « 28 septembre au 4 octobre 2014 ».

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-08-02****Dépôt du rapport concernant l'émission d'obligations datée du 9 septembre 2014**Réf. : [FSA-2014-033](#)

Le rapport concernant l'émission d'obligations au montant de 29 014 000 \$ datée du 9 septembre 2014 est déposé à titre d'information.

**CV-2014-08-03****Affectation du solde disponible de règlements d'emprunt fermés**Réf. : [FSA-TRE-2014-023](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'affecter le solde disponible du règlement d'emprunt fermé identifié ci-après, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible, lors de son refinancement :

✓ RV-2006-04-75

199 200 \$

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-08-04**

**Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 2 848 741 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne Ouest, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

Réf. : URBA-2014-139

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour la construction d'une nouvelle résidence (relocalisation) sur une superficie de 5 000 mètres carrés, sur une partie du lot 2 848 741 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-08-05**

**Autorisation à la Fondation Les légendes du golf, vols à basse altitude, modification à la circulation et prêt du lot 2 381 126 du cadastre du Québec (rue de la Rotonde, secteur Charny) dans le cadre du Championnat de Québec 2014**

Réf. : [DEV-2014-147](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'offrir à la Fondation Les légendes du golf dans le cadre du Championnat de Québec qui se tiendra au golf La tempête du 1<sup>er</sup> au 7 septembre 2014, à titre d'aide logistique, le soutien du Service de police tel qu'il est décrit à la fiche de prise de décision DEV-2014-147 pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

De prendre acte du vol à basse altitude d'avions militaires au dessus du territoire lévisien à être effectué le 5 septembre 2014.

D'autoriser les modifications à la circulation, telles qu'elles sont décrites à cette fiche de prise de décision.

De prêter gracieusement le lot 2 381 126 du cadastre du Québec situé sur l'avenue de la Rotonde (secteur Charny), du 3 au 7 septembre 2014, pour l'aménagement d'un stationnement incitatif pour le service de navette, tel que décrit à cette fiche de prise de décision, considérant l'engagement du responsable de l'organisme de remettre les lieux dans leur état actuel et de

dégager la Ville de toute responsabilité à cet effet, et ce, à titre d'aide logistique à l'organisme pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

De prêter gracieusement le parc Ian-Breakey (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), du 3 au 7 septembre 2014 pour l'aménagement d'un stationnement VIP, tel que décrit à cette fiche de prise de décision, considérant l'engagement du responsable de cet organisme de remettre les lieux dans leur état actuel et de dégager la Ville de toute responsabilité, et ce, à titre d'aide logistique à l'organisme pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2014-08-06**

##### **Autorisation pour la tenue de l'événement Bouge avec la Croix-Rouge Lévis au parc de l'Anse-Tibbits Lévis et aide financière à cet organisme**

Réf. : [DEV-2014-148](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser la Société Canadienne de la Croix-Rouge, division Québec, à utiliser le parc de l'Anse-Tibbits, le 28 septembre 2014, pour la tenue de l'événement *Bouge avec la Croix-Rouge Lévis* et d'accorder l'aide logistique telle qu'elle est décrite à la fiche de prise de décision DEV-2014-148 pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

D'accorder une aide financière de 1 250 \$ à cet organisme pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2014-08-07**

##### **Expropriation d'une partie du lot 4 399 024 du cadastre du Québec (prolongement de la rue Ernest-Chouinard, secteur Lévis), et pour l'établissement de servitudes et abrogation de la résolution CV-2014-03-20 « Acquisition par la Ville d'une partie du lot 4 399 024 du cadastre du Québec (prolongement de la rue Ernest-Chouinard, secteur Lévis) et affectation à l'utilité publique »**

Réf. : [DEV-2014-151](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'acquérir par voie d'expropriation, une partie du lot 4 399 024 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 178,5 mètres carrés, aux fins du prolongement de la rue Ernest-Chouinard (secteur Lévis), telle qu'elle est montrée sur le plan de Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, minute 6928, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2014-151 et d'autoriser le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble, incluant celles relatives à la prise de possession préalable et à signer tout document à cet effet.

D'obtenir également par voie d'expropriation les servitudes suivantes :

- o une servitude permanente d'égout pluvial sur une partie des lots 4 399 024 et 4 611 466 du cadastre du Québec, telle qu'elle est montrée sur le plan de Pierre Grégoire arpenteur-géomètre, minute 7886;
- o une servitude permanente d'égout pluvial sur une partie du lot 4 399 024 du cadastre du Québec, telle qu'elle est montrée sur le plan de Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, minute 7834;
- o une servitude temporaire d'égouts et une servitude temporaire à des fins de cercle de virage, sur une partie du lot 4 399 024 du cadastre du Québec, telles qu'elles sont montrées sur le plan de Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, minute 7836;

ces plans étant annexés à cette fiche de prise de décision et d'autoriser le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de ces servitudes, incluant celles relatives à la prise de possession préalable et à signer tout document à cet effet.

D'abroger la résolution CV-2014-03-20 « Acquisition par la Ville d'une partie du lot 4 399 024 du cadastre du Québec (prolongement de la rue Ernest-Chouinard, secteur Lévis) et affectation à l'utilité publique ».

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2014-08-08**

##### **Autorisation à l'Amicale du 6<sup>e</sup> Régiment d'artillerie de campagne et modifications à la circulation**

Réf. : [DEV-2014-157](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser l'Amicale du 6<sup>e</sup> Régiment d'artillerie de campagne à exercer son « Droit de cité » le 13 septembre 2014.

D'accorder à cet organisme l'aide physique, technique et professionnelle décrite à la fiche de prise de décision DEV-2014-157, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

D'autoriser les modifications à la circulation telles qu'elles sont décrites à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2014-08-09**

##### **Autorisation aux membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation aux activités de la Chambre de commerce de Lévis**

Réf. : [DEV-2014-159](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser tous les membres du conseil de la Ville à participer aux activités de la Chambre de commerce de Lévis, telles qu'elles sont indiquées à la fiche de prise de décision DEV-2014-159, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à ces événements.

Adoptée à l'unanimité

---

#### CV-2014-08-10

##### **Modifications à la circulation pour la tenue du Défi sportif Desjardins le 6 septembre 2014 et financement afférent**

Réf. : [DEV-2014-160](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser les modifications à la circulation telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision DEV-2014-160 pour la tenue du Défi Sportif Desjardins le 6 septembre 2014.

De modifier le budget 2014 en augmentant les sommes prévues aux postes de postes de dépenses 02-212-04-142 et 02-390-16-142 d'un montant maximal de 6 250 \$ pour le financement des dépenses liées aux modifications de la circulation, telles qu'elles sont décrites à cette fiche de prise de décision, et ce, considérant les revenus à être versés par le Mouvement Desjardins au poste de revenus 01-389-09-000.

Adoptée à l'unanimité

---

#### CV-2014-08-11

##### **Adoption du Second projet de résolution concernant la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction pour un commerce de construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres, au 588, route du Président-Kennedy (secteur Pintendre)**

Réf. : URBA-2014-138

ATTENDU la demande d'autorisation pour un projet particulier de construction pour un commerce de construction, de démolition, d'excavation, d'aménagements d'extérieurs, d'émondage et d'abattage d'arbres (C315) avec entreposage extérieur, sur les lots 2 061 468, 2 061 463, 2 061 462, 2 061 461 et 2 295 811 du cadastre du Québec, au 588, route du Président-Kennedy (secteur Pintendre), déposée dans le cadre du Règlement RV-2011-11-24 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville;

ATTENDU la recommandation du conseil d'arrondissement de Desjardins;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Second projet de résolution comme suit, avec changement par rapport au projet de résolution adopté par la résolution CV-2014-03-56 :

- d'autoriser un projet particulier de construction pour un commerce de construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres (C315) avec de l'entreposage extérieur, sur les lots 2 061 468, 2 061 463, 2 061 462, 2 061 461 et 2 295 811 du cadastre du Québec, situé au 588, route du Président-Kennedy (secteur Pintendre), en permettant cet usage sur ces lots, sauf sur une partie des lots 2 061 462 et 2 061 461 de ce cadastre d'une superficie de 2 276,4 m<sup>2</sup>, située en bordure de la route du Président-Kennedy, telle qu'elle est illustrée sur le plan « Étude de terrain », projet n° LD-2012-228, feuille n° 1, préparé par Marc Royer, architecte, daté du 12 juin 2013, amendé le 10 juin 2014, joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2014-138;
- d'autoriser, outre l'usage, les dérogations suivantes aux dispositions du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement :
  - permettre un bâtiment principal d'une superficie maximale de plancher de 700 mètres carrés sur le lot 2 061 463 du cadastre du Québec;
  - permettre trois entrepôts d'une superficie d'occupation au sol totale de 1 300 mètres carrés, alors que l'article 113, tableau entrepôt, prescrit un maximum de deux entrepôts et une superficie d'occupation au sol totale n'excédant pas celle du bâtiment principal soit 700 mètres carrés;
  - permettre l'implantation d'un entrepôt à une distance de 5 mètres de la ligne de terrain alors que l'article 113, tableau entrepôt, prescrit une distance minimale des lignes latérales ou arrière égale à la hauteur du mur soit, 7,4 mètres;
  - permettre un entrepôt avec un empiètement de 6 mètres dans la cour avant, alors que l'article 113, tableau entrepôt, prescrit qu'un entrepôt doit être situé dans la cour latérale ou arrière;
  - permettre l'installation d'une clôture dans la cour arrière et latérale d'une hauteur de 2,5 mètres alors que l'article 109 prescrit une hauteur maximale de 2 mètres;
  - permettre un écran tampon constitué d'arbres distants d'au plus 6,9 mètres mesurés de centre à centre dont chaque espace entre les arbres ne sera pas fermé par une haie, une clôture, un muret, un mur ou une butte paysagère alors que l'article 104 prescrit un écran tampon constitué de l'un des choix prévus aux paragraphes 1 à 4 du deuxième alinéa;
- D'autoriser ce projet particulier, aux conditions suivantes :

- autoriser des espaces d'entreposage selon les dimensions, le type d'entreposage et la localisation illustrés sur le plan « Étude de terrain » joint en annexe 2 à cette fiche de prise de décision;
- les espaces d'entreposage doivent être recouverts de pierres concassées et traitées de façon à empêcher l'émanation de poussière et la formation de boue, sauf la réserve de sable où le sol doit être recouvert d'une membrane;
- la réserve de sable doit être recouverte d'une toile;
- installer un muret d'une hauteur maximale de 2 mètres sur toute la distance située entre l'espace réservé à la réserve de sable et la plantation d'arbres servant d'écran tampon afin d'empêcher toute émanation de poussière;
- la hauteur maximale de l'entreposage de sable et de matériaux granulaire est de 3 mètres;
- un accès véhiculaire sur la 12<sup>e</sup> Avenue doit être recouvert d'un matériau dur (béton, asphalte ou pavés imbriqués) sur une largeur de 6,5 mètres et sur toute la longueur illustrée sur le plan « Étude de terrain » joint en annexe 2 à cette fiche de prise de décision;
- aménager l'écran tampon exigé par l'article 104 qui doit cependant être constitué d'un alignement d'arbres distants d'au plus 6,9 mètres, mesurés de centre à centre. Chaque arbre doit avoir une hauteur minimale de 2 mètres lors de la plantation. Toutefois, chaque espace entre les arbres ne doit pas être fermé par une haie, une clôture, un muret, un mur ou une butte paysagère;
- aménager un écran tampon le long du lot 2 061 464 du cadastre du Québec constitué d'une clôture frost opaque à 80 % de 1,5 mètre de hauteur et d'un alignement d'arbres et arbustes, le tout tel qu'illustré sur le plan « Végétation ligne moyenne » du projet LD-2012-228, feuille numéro 1.1, joint en annexe 2 à cette fiche de prise de décision;
- les autres dispositions des règlements d'urbanisme applicables doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2014-08-12**

**Adoption du Règlement RV-2014-13-43 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations unifamiliales isolées, zone H0956, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

Réf. : [AGR-2014-016](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-43 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser les habitations unifamiliales isolées dans la zone H0956 et de prévoir les normes minimales concernant la largeur, la profondeur et la superficie d'un terrain pour cet usage et les normes minimales concernant la hauteur et les marges de recul de ces habitations ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2014-13-43 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-06-87.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2014-08-13**

**Position de la Ville à l'égard du projet de loi n° 3 : *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* de la Commission de l'Assemblée nationale**

ATTENDU le projet de loi n° 3 : *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* étudié par la Commission de l'Assemblée nationale;

ATTENDU que la Ville veut communiquer sa position à cette commission à l'égard de ce projet de loi ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

En conséquence,

D'approuver *l'Intervention du maire de la Ville de Lévis, monsieur Gilles Lehouillier, sur les régimes de retraites*, tel qu'il est annexé à la présente résolution, et de transmettre copie de la présente résolution à la commission parlementaire relative à ce projet de loi et aux députés provinciaux des Chutes-de-la-Chaudière et de Bellechasse.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2014-08-14**

**Période d'intervention des membres du conseil**

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

---

### **CV-2014-08-15**

**Période de questions**

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

**CV-2014-08-16**

**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

À 21 heures 20, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

---